

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Aide départementale à l'aménagement d'un espace extérieur sur la cité "Les Bourrely" à Marseille 15ème par 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat, une subvention de 131 540 € sur un coût prévisionnel de 328 850 €, destinée à l'aménagement d'un espace extérieur de la cité « Les Bourrely » à Marseille 15ème.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de l'aide départementale, selon le modèle type approuvé à cet effet,
- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP 2016-19013H rattachée au chapitre 204, fonction 71, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée